

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 14 avril 2017

Convocations envoyées le lundi 10 avril 2017.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 15

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Emilie BRAUD est désignée Secrétaire de Séance.



Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, déclare la séance ouverte à 19h00.



N° 2017-36 : Election du Maire

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Sont candidats : M. Joël PARPAILLON

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins :	15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- Nombre de suffrage exprimés :	15
- Majorité absolue :	8
- Ont obtenu : Joël PARPAILLON	15

☞ Monsieur Joël PARPAILLON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. Monsieur Joël PARPAILLON a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

N° 2017-37 : Election des adjoints

Sont candidats : Mme Céline REVEAU

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins :	15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- Nombre de suffrage exprimés :	15
- Majorité absolue :	8
- Ont obtenu : Céline REVEAU	15

☞ Madame Céline REVEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} adjoint au Maire.

Sont candidats : Mme Stéphanie ROTURIER

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins :	15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- Nombre de suffrage exprimés :	15
- Majorité absolue :	8
- Ont obtenu : Stéphanie ROTURIER	15

☞ Madame Stéphanie ROTURIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} adjoint au Maire.

Sont candidats : M. Franck JAUD

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins :	15
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
- Nombre de suffrage exprimés :	15
- Majorité absolue :	8
- Ont obtenu : Franck JAUD	14

☞ Monsieur Franck JAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} adjoint au Maire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.



Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 20 avril 2017,
par Monsieur le Maire,
Joël PARPAILLON

